L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est [illegible] rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur bien connu LOUISIANA, capitaine Birch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, part incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH. (13 mai)

Pour Vicksburg et tous les postes intermédiaires.

Le paquebot à vapeur ABEONA, capt R Shepherd, partira incessamment. *Pour fret ou passage*, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
13 mai — 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur BALTIC, capitaine R. Baldwin jr. ayant son chargement engagé partira pour la susdite destination et les postes intermédiaires Jeudi 14 du courant, à 10 A. M.

Pour passage seulement ayant de superbes emménagemens. S'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & Co.
12 mai.

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 mai — 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE

A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Kinghe, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 1-2 res A M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.
30 avril — Wm BAGETY, agent.

POUR LOUISVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES—Le bateau à vapeur MOHICAN, capitaine L. A. Cottier, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
12 mai — FORSYTH, GOODWYN & co

POUR BORDEAUX

Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessous du rail road ou à P O SORBE.
18 mai— 118 rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à 12 mai P. J. TRICOU.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick HARMONIA, capitaine Castanos, partira pour la susdite destination dans le courant de la semaine. *Pour passage seulement s'adresser à*
12 mai — CUCULLU LAPEYRE & Co.

A LOUER OU A FRETER.

Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, *portant 1900 barils ou 250 boucaux*. S'adresser à HARRISSON, BROWN & Co.
12 mai — no. 17 [illegible]yale.

POUR LA MOBILE, par le fleuve—La goëlette paquebot BRILLIANT, capitaine J. E. Brown est à présent prête à recevoir du fret, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
12 mai — 28 et 29, Nlle. Levée.

POUR LA MOBILE par le lac—Le paquebot régulier goëlette MONTGOMERY, capitaine A Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité du chemin à coulisses ou à (12 mai) TOURNE & BECKWITH.

A LOUER OU A FRETER.

Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, le 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à
12 mai — VANCE & R GAMBLE, 81, rue de la Douane

POUR MATAGORDA, (Texas).—La goëlette fine voilière, cuivrée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T. C. Warren, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai — WILLIAM BRYAN,

POUR BRAZORIA, (Texas)—Un bâtiment de premier ordre, partira pour la dite destination, le 18 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai — WILLIAM BRYAN.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).

Le paquebot régulier et fin voilier, la goëlette SARAH, capitaine D. Stark, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment, pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
11 mai — Nouvelle Levée, 28 et 29.

POUR NANTES—Le superbe brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, A 1 IVANHOE, capitaine L. Lawrenson, ayant sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à LEGENDRE & SAMORY,
9 mai—4 — rue Toulouse, no 54.

POUR TABASCO.

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
PRATS & FILS.
2 mai — no 52 rue Ste. Anne.

POUR LA MOBILE—(par le fleuve).—La goelette paquebot CORA, capitaine Carson, est maintenant prête à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la Douane, ou à
TOURNE & BECKWITH.
1 mai — 28 et 29. Nouvelle Levée.

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette fine voilière ELIZABETH & REBECCA, capitaine Burrows, peut recevoir 6 ou 8 passagers. *Le départ est fixé à samedi prochain.* S'adresser à bord, vis à vis la rue Girod, ou à
1 mai — TOURNE & BECKWITH.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, attendu de jour en jour, repartira pour cette destination, quinze jours après son arrivée. Ce navire neuf doublé et chevillé en cuivre, a une dunette élégante et commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 av — THOS. BARRETT & co.

POUR MATAGORDA OU POINTE COXE.

La goëlette neuve fine voilière SPARTACUS, chevillée en cuivre, capitaine Condin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant des emménagemens supérieurs, s'adresser à
WILLIAM BRYAN.
24 avril — rue de la Commune no 19.

POUR LA MOBILE—(par le fleuve)—La goëlette PEROU, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et embarquant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 av — Nlle. Levée, nos. 28 et 29.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire MARATHON, capitaine R. Eldridge, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le dit port.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à LAMBETH & THOMPSON,
23 avril — rue St. Charles.

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
23 avril — A. WARTELLE, 189 rue Royale.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estephe [illegible], 250 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A, St. GEORGES,
7 mars — rue St. Louis, no 73.

ELECTION d'un Représentant à l'assemblée générale de l'Etat pour remplir la vacance occasionnée par la mort de M. Antonio Ducros.

Conformément à un writ d'élection à moi adressé par son excellence E. D. White, gouverneur de l'Etat de la Louisiane—Avis est par le présent donné à toutes personnes qualifiées pour voter dans la Paroisse d'Orléans, second district sénatorial, qu'une élection d'un membre de la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane pour remplir la vacance occasionnée par la mort de M. Antonio Ducros, aura lieu en cette ville le treizième jour de mai courant, et les deux jours suivans, et conformément à un acte de l'assemblée générale de cet Etat intitulé "Acte pour amender les lois relatives aux élections dans la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans" approuvé le 1er. avril 1835, les votes seront reçus dans les lieux suivans choisis à cet effet par le juge de Paroisse de cette Paroisse et par le juge du premier district judiciaire, savoir :

Dans la première limite, comprenant toute cette partie de la Paroisse qui se trouve au dessous du milieu de la rue de l'Esplanade, au café de P. Powers, encoignure des rues de la Levée et du chemin à coulisses, ou Champs Elysées, sous la surintendance du juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, assisté par Messrs. A. Laneuville et E. Rawles juge, conseillers de la dite Cour.

Dans la seconde limite, comprenant toute cette partie de la Paroisse qui se trouve au dessus du milieu de la rue de l'Esplanade et audessous du milieu de la rue du Canal, y inclus les établissemens sur le Bayou St. Jean, à l'édifice de la Cour de Paroisse, sous la surintendance du juge de Paroisse de la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, assisté par Messrs. Gallien Préval et John N. Duncan, juges conseillers de la Cour de Cité

Dans la troisième limite, comprenant toute cette partie de la Paroisse qui se trouve audessus d'une ligne tirée de la rivière descendant au milieu du Canal jusqu'au Lac, à l'Arcade de Banks, faubourg Ste. Marie, sous la surintendance du juge du premier district judiciaire, assisté de Messrs. Wm. Grivot et Shattenburgh, juges conseillers de la Cour de Cité.

Les suffrages, dans chacune des limites ci-dessus, seront reçus chacun des trois jours d'élection, savoir: Mercredi le 13, Jeudi le 14 et Vendredi le 15 mai courant, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures après midi, et Samedi le 16, les boîtes contenant les votes reçus dans les 1re. et 3me. limites, seront transportées à la Cour de Paroisse, et les votes reçus dans toutes les limites seront, à 10 heures du matin, comptés par les trois juges présidens ou en leur présence.

Nouvelle Orléans, 1er. mai 1835.
CHARLES MAURIAN,
2 mai—3 en 10j & 13,14,15 — juge de Paroisse.

ECOLE D'ORLEANS,

TENUE PAR M. WALTER ET P. DUBAYLE.

Rue du Change, près la rue du Canal.

CETTE Ecole offre à la jeunesse de la Nouvelle-Orléans les moyens de recevoir une éducation bonne et brillante.

Les professeurs qui la dirigent sont connus par quelques succès dans l'art d'enseigner. Ils rempliront consciencieusement la promesse, qu'ils font ici, de tenir leurs cours d'études à la hauteur de la science, de faire usage des meilleures méthodes d'instruction, et de justifier la confiance des parens, par les soins éclairés et constans dont ils entoureront leurs élèves.

COURS D'ETUDES.

Lecture, Ecriture et Dessin linéaire;

Le Français, l'Anglais, et à l'option des parens, l'Espagnol, l'Italien, le Latin et le Grec;

L'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre et l'application de l'Algèbre à la Géométrie;

La Grammaire générale, la Logique et la Rhétorique;

La Géographie, l'Histoire, ancienne et moderne, et à l'option des parens, le Dessin;

Les Elémens de Physique, d'Astronomie, de Mécanique et des autres sciences physico-mathématiques qu'il n'est point permis d'ignorer lorsqu'on veut se présenter avec avantage dans la société.

☞ Ce qui est laissé à l'option des parens sera payé séparément.

ECOLE DU SOIR.

Les mêmes professeurs donneront le soir, de bonne heure ou tard, aux jeunes gens qui désireraient completter leur éducation ou augmenter leurs connaissances, des leçons des arts et sciences mentionnées dans leurs Cours d'Etudes, ainsi que de tenue de Livres.

Une école de petits enfans, où l'on enseigne les élémens de la lecture et l'art de compter, est annexée à l'Ecole d'Orléans; elle est tenue par Mde. Walter, qui aura pour ses jeunes écoliers tous les soins d'une mère.

*** Les prix sont ceux d'usage dans les institutions du même genre. 25 av—3f 4 1ps.

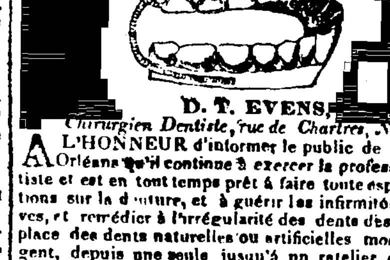

D. T. EVENS,

Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle Orléans qu'il continue à *exercer la profession de dentiste* et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opérations sur la denture, et à guérir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un ratelier complet. Il extrait les dents cariées avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui même, et dont on voit une représentation en titre de l'avis anglais.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les autres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort attaché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispensent d'entrer dans de plus grands détails.

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr. Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.

Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 de l'après midi. 24 Avril—1m

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me. district de la Ville de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la première série d'actions du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 14 mai prochain le sixième-dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5me des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la Compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis, et les paiemens deja effectués. Par ordre de la direction.
13 avril — FLEURY GENERELLY, secrétaire.

AVIS

B BOUNY ayant été nommé encanteur pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, prévient ses amis et le public, qu'il se chargera de toutes les ventes de marchandises, propriétés foncières et esclaves que l'on voudra bien confier à ses soins et se transportera à cet effet, en tout lieu qui sera désigné.

Pour plus amples information, s'adresser à lui rue Royale no. 112.

P. S.—Il profite de cette circonstance, pour renouveller ses offres de services, aux personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère pour toutes les transactions de courtage, qu'il continuera comme par le passé.
21 avril—15,3ps

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Jacques—*Succession de feu Patrick Uriell*—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, *sur les lieux*, le lundi 25 jour du mois de mai prochain à dix heures du matin,

Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la *profondeur qui peut y appartenir*; ensemble avec toutes les améliorations, droits et priviléges qui peuvent y appartenir.

Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir le premier jour du mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.

Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & co, à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilége sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse St. Jacques.

Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.
28 av—24 — L. M. TANEY, juge.

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Méxique, consistant principalement en pots à anses, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en caraffes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marché du Méxique, à vendre par
JAMES M. CROSBY,
9 avril—☞ — rue de Chartres no. 47.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, *rue Royale, no. 144.*

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins gentils MEDOC. 29 fev—3m

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu vendredi 12 juin prochain, à midi, au café de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 6 mai courant, les biens fonds et esclaves ci après décrits, dépendant de la succession de feu dame Félicité Loubie, veuve Pierre Guéno, savoir :

BIENS FONDS.

1o. L'Habitation briqueterie où résidait la défunte, sise en cette paroisse, sur le chemin du Bayou St. Jean et à l'angle du dit chemin et de celui de Gentilly, ayant une forme *irrégulière, et mesurant environ —— arpens de superficie*, bornée d'un côté par Vincent Abreu, de l'autre par les héritiers Kernion, et dans le fond par les héritiers Delaronde ou ayans cause, ensemble avec la maison de maître, hangar, cabanes à nègres et autres bâtisses et améliorations se trouvant dessus.

Cette propriété sera vendue par ilets et portions d'ilets, conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur de cet état, et qui sera déposé à la Bourse, avant le jour de la vente.

2. Un terrain situé au bourg du Bayou St. Jean, près du pont, et attenant à la propriété de la ve. Fortin, ayant chacun environ soixante pieds de face sur cent vingt pieds de face de profondeur, conformément au plan.

ESCLAVES—1. Ned, nègre américain, depuis son bas âge dans le pays, âgé d'environ 35 ans, bon charretier, et propre à tous les travaux d'une sucrerie et d'une briqueterie, bon sujet.

2. Pichou, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier et briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

3 Fortin, nègre créole, âgé d'environ d'environ 24 ans, charretier, briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

4. Petit Couacou, nègre africain d'environ 34 ans, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

5. Grand Coacou, nègre africain, âgé d'environ 45 ans, charretier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

6. Jacques, congo, nègre âgé d'environ 55 ans, propre aux champs, enclin à l'ivrognerie.

7. Auguste, nègre africain âgé d'environ 50 ans, propre aux champs, ivrogne.

8. Charles Borgnon, nègre africain, âgé d'environ 50 ans, ivrogne et ayant la vue courte.

9. *André*, mulâtre créole âgé de 19 ans, cocher et domestique de maison, bon sujet.

10. César, nègre africain âgé d'environ 45, bon sujet, propre aux travaux d'une briqueterie.

12. José, nègrillon créole de 10 ans, bon petit sujet.

12. John, nègrillon créole de 12 ans bon sujet.

13. Marie Congo, négresse africaine d'environ 60 ans, négresse de champ, bon sujet.

14. Célestine, négresse âgée d'environ 15 ans, bon sujet et domestique de maison.

15, Manette, négresse créole âgée d'environ 35 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, ayant eu le bras cassé, bon sujet.

16. Françoise, *négresse créole âgée d'environ 22 ans*, bon sujet, propre au service d'une maison.

17. Marianne, négresse américaine, depuis son enfance en ce pays, âgée d'environ 40 ans, negresse de champ, maronneuse et ivrogne.

18. Marie Louise, *négresse créole*, âgée d'environ 18 ans, bon sujet et domestique de maison.

19. Marie Mariette, négresse créole de St, Domingue, âgée d'environ 40 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, domestique de maison, adonnée à boire.

20 Elizabeth dite Eulalie, négresse américaine, depuis son bas âge dans le pays, âgée d'environ 45 ans, domestique de champ et de maison.

21. Victoire, *négresse créole*, âgée d'environ 18 ans et domestique de maison, sachant un peu blanchir et faire la cuisine, bon sujet.

22 Jeanne, négresse créole âgée d'environ 16 ans, enceinte, domestique de maison, bon sujet,

23. Rose, *négresse africaine*, âgée d'environ 45 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, sourde et buvant un peu.

24. Irène, négresse créole de 13 à 14 ans, domestique de maison.

25. Jenny, négresse américaine, depuis son enfance dans le pays, âgée d'environ 36 ans, négresse de champ, borgne, ivrogne et maronneuse, ayant une cicatrice au bras.

27. Rachel, *négresse américaine*, depuis son bas âge en ce pays, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, portée au maronnage et à l'ivrognerie,

Conditions de la vente: les propriétés foncières payable en cinq termes égaux, savoir, en tout mars 1836, mars 1837, mars 1838, *mars 1839 et mars 1840. Pour les esclaves* en trois termes égaux, en mars 1836, mars 1837 et mars 1838; le tout en billets par coupons, endossés à la satisfaction de vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés à l'étude de Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 9mai 2ps

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 16 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, FRANCIS, négresse d'environ 22 ans, depuis 8 ans dans le pays, *parlant anglais et français*, blanchisseuse et repasseuse, un peu couturière, garantie de tout, excepté du maronnage, s'étant absentée deux fois de chez son maître. LEA, mulâtresse, âgée d'environ 12 ans, depuis 6 ans dans le pays, parlant anglais et français, domestique de maison, garantie de tout.

Conditions: un an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente pardevant L, H. *Férand, not. pub.* 2 mai

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse d'Orléans—*Jeudi 14 mai 1835*, à midi, il sera exposé en vente publique, au café de la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu John Linten la terre foncière suivante, savoir.

Une habitation située à peu près trois milles en bas de la Nouvelle Orléans, sur la même rive du fleuve, dans cette paroisse, désignée par le no. 18, sur un plan tiré par Jos. Pilié, arpenteur de cette ville, le 21ème jour de juillet 1833, *et déposé en l'étude de Félix Grima*, notaire public pour cette ville, sous la date du 27me jour du même mois et an.

La terre mesure un arpent, 16 toises 4 pieds et 6 pouces de face, sur une profondeur de 44 arpens, avec un privilége sur la double concession faite par le gouvernement français le 17me jour de mai 1758, cette terre étant la même qui fut achetée par feu John Linton, Esq. de John R. Grimes, Esq. qui l'avait acquise de la succession de feu Dr. W. Flood.

Termes de la vente: seize mille troiscent soixante-seize piastres 26c ($16,376, 26c.) assurés par une hypothèque sur la terre avec intérêt à 8 pour cent, à dater du 9 mai dernier, jusqu'au *parfait paiement; l'intérêt doit être ajouté* au principal et en faire partie, à la fin de chaque mois de mai, et doit porter un même intérêt. De tout, le principal et les intérêts payables lorsque l'hypothèque tacite qui existe sur la propriété en faveur des héritiers mineurs de feu W. C. C. Claiborne, sera levée, biffée et annulée.

La balance du prix d'adjudication payable en 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt *à raison de 8 pour cent par an*. Le tout garanti par une hypothèque jusqu'au parfait paiement.
11 avril — W F C DUPLESSIS, rég des testam.

Succession de Louis Emanuel Reggio.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente *par le régistre des testaments*—Jeudi 14 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, pour le compte de la succession de feu Louis Emanuel Reggio, la propriété foncière suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le faubourg *Montégut*, mesurant 20 pieds 5 pouces et demi de face sur la rue Montégut, sur 74 de profondeur, borné sur le côté de la rue désignée par le numéro 1, par la propriété appartenant à la succession de feu L J M Cornu, et de l'autre côté par la propriété appartenant à Jacques et Martin Soyer, et une portion de terre touchant le dit mentionné, ayant 9 pieds de face sur la dite rue no. 1, sur 66 pieds de face 6 pouces *et demi de profondeur, et borné sur le côté de la rue* Montégut par la dite propriété appartenant à la succession de L J M Cornu, et par la portion de terre ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et seront divisés en action pour arranger la comodité des héritiers; les *dits billets doivent être faits payables à la Banque de l'E*tat de la Louisiane de cette ville. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant G. L. Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 avr

Succession de Pierre Dumas.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
8 mai — W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Pierre Louis Jahauteau.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte presenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre *ses mains répartis conformément au* dit compte et le dit exécuteur testamentaire dechargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
8 mai — W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce.

Nlle. Orleans, 9 mai 1835.

LE troisième terme sur les actions de cette compagnie, dû depuis le 1er. courant, sera reçu au bureau, dans l'Arcade de la Bourse, rue des Magasins, près l'encoignure de Gravier. Les actionnaires sont invités à s'y rendre pour en effectuer le paiement.

Ils sont aussi prévenus que leurs billets pour la solde restant dûe, sont maintenant préparés pour leur signatures.
ANDW. C. ARMSTRONG,
9 mai — secrétaire.

SUCRE—112 boucaux de sucre de qualité supérieure, débarquant aujourd'hui du Sloop Two Frends, au Ferry, vendre par DUCROS & MORPHY,
24 avril — rue de la Levée no 28.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu lundi 29 mai prochain sur les lieux, à midi, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves de cette paroisse *en date du 21 avril 1835*, les propriétés suivantes dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feue Dme. Marie Marcette de la Ronde et son époux, Mr. Casimir Lacoste, savoir ;

1o. La moitié indivise d'une Habitation établie en Sucrerie, située *en cette paroisse*, à 5 milles audessous de cette ville, rive droite du Mississipi: mesurant 28 arpens de face au fleuve, sur 50 arpens de profondeur, bornée *dans la partie superieure par la propriété appartenant à* Mr. Fazende, et dans la partie inférieure par la propriété appartenant à M. Casimir Lacoste, et tous les animaux, ustensiles, bâtisses, outils aratoires, etc appartenant à la dite habitation. Ensemble avec la moitié indivise de 39 esclaves attachés à la dite *habitation, savoir*: Basile, nègre de 70 ans; Ned, de 80 ans; Jasmin, de 60 ans; Harry, de 20 ans; Congo, de 60 ans; Charles, de 30 ans; Joseph *Latourche*, de 40 ans; Louis, de 30 ans; Edmond, de 25 ans; Joshua, de 30 ans; Vieux Louis, de 70 ans; Lindor, de 41 ans; Gilbert, de 35 ans; Simon, de 80 ans; Voltaire, de 35 ans; Raimond, de 25 ans; Antony, de 40 ans; Jean Louisa, de 40 ans; Tom, de 34 ans; Tom, mulâtre de 70 ans; Mill, de 35 ans; Léon, de 40 ans; Marie de 40 ans; Phrosine, de 35 ans; Marthya, de 40 ans; Big Mary, de 40 ans; Sophie, de 12 ans; Reuben, de 35 ans; Pierre, de 70 ans; Antonio, de 35 ans, Harichim, de 2 ans; Zacharie, de 35 ans; Polydore, de 55 ans: Pierre, de 55 ans; Frank, de 22 ans; Jerry, de 25 ans; Wallis, de 23 ans; Ellick de 22 ans; Old Ellick, de 44 ans.

Conditions: la moitié indivise de l'habitation, les esclaves et les animaux ci dessus sera vendue en un seul lot, à un et deux ans de terme; en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o Les 16 esclaves suivans, savoir : Daniel, nègre âgé de 40 ans; Santi, de 35 ans; Ellick, de 40 ans; Dick, de 50 ans; *Auguste*, de 35 ans; Vulcain, de 35 ans: Bill, de 40 ans; William, de 32 ans; Jean, de 32 ans; Augustin, de 2 ans; Charlot de 14 ans; Roseconeau, négresse âgée de 40 ans; Léocadie, de 22 ans; Polly, de 45 ans; Angèle, de 14 ans; Marie Martin, de 35 ans.

Conditions: les esclaves *ci dessus seront vendus, un par* un à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur notaire public. 23 avril 9,2ps

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 24 avril 1835, il sera vendu au *Café de la Bourse de Hewlett*, le Samedi 30 mai prochain, à l'heure de midi, les biens suivans, dépendant de la succession de feu Honoré Labau h. c. l. savoir :

BIENS-FONDS.

1o. Un lot de terre situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur la rive droite ou orientale du dit Bayou, ayant environ 30 pieds de face au dit Bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Comrotte et de l'autre par Alex Milne; sur lequel il existe une maison en bois de deux appartements à feu, avec galerie devant et derrière, et deux cabinets et une petite cuisine en bois.

2o. Un autre lot de terre situé au même lieu, sur la rive gauche ou occidentale du dit Bayou, mesurant environ 120 pieds de face au Bayou, sur environ 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par Alex. Milne, et de l'autre par la veuve Sevère; avec diverses bâtisses dessus.

Nota:—Ce dernier lot sera vendu en trois lots séparés et d'étendue presqu'égale, conformément aux plans qui en seront dressés, et seront exposés à la Bourse avant la vente.

ESCLAVES.

1. Charles, nègre créole de St. Domingue, âgé d'environ 42 ans, pêcheur et bon sujet.

2. Manuel, mulâtre créole, d'environ 30 ans, pêcheur, chasseur et bon sujet.

3. Jim, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur et bon sujet.

4. Moses, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 50 ans, asmathique et ayant la vue faible.

5. Bob, nègre américain, depuis son bas âge dans ce pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur, adonné un peu à la boisson, mais au reste bon sujet.

6. Charles ou Nou cotte, négrillon créole de 10 ans, très intelligent.

7. Caroline, *négresse créole*, d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfans Ferdinand de 5 à 6 ans, et Alexandrine de 2 ans.

8. Alfred, mulâtre créole de 12 ans, ayant la vue affectée.

Conditions: les biens-fonds à 1, 2 et 3 ans de crédit, et les esclaves à 6, 12, 18 et 24 mois; le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquereurs.
29 avril—10 2ps.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu mercredi 17 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade,

24 lots de terre situés dans la ville de Carrollton, entre les rues Sixteen, Dublin et Fifteen en face de l'avenue du Canal et seulement *à deux ilets du Canal*, les dits lots de terre mesurant chacun 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ils sont tous très élevés, et dans une superbe situation, et seront vendus d'après le plan fait par Mr. Zimpel, et qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions: moitié comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiment. 5 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le lundi, 1er juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

5 terrains et les bâtisses qui sont dessus, situés à l'encoignure des rues du Maine et St. Claude.

4 terrains et bâtisses qui sont dessus, situés à l'encoignure des rues Ste. Anne et St. Claude.

Le tout *conformément* aux plans qui seront exhibés au moment de la vente. 5 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, le jeudi 9 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la requête des syndics des créanciers de P.B. Phelps, il sera vendu les propriétés suivantes, dépendant de la faillite du dit failli, savoir :

Un moulin à scie situé sur la rivière Notalbany, à 4 milles de Springfield, paroisse de Livingston, avec 640 acres de terre, maison, *boutique de forgeron*, moulin à main, etc. Le moulin est neuf, et à deux scies; il a couté cher, et est situé dans le voisinage d'une terre bien boisée, ce qui lui donne une grande valeur.

Un autre morceau de terre attenant au précédent et contenant 640 acres de terre bien boisée.

Nathan, nègre de 20 ans environ, Danick de de 30 ans environ.

Conditions—Pour les terres 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Pour les esclaves 6 mois de crédit. Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr. W. Lewis, not. pub. 7 mai

PAR HEWLETT & BRIGHTS

EN vertu d'un ordre l'honorable Cour du Premier District il sera vendu, le *Mardi 26 mai prochain, à midi*, à la Bourse de Hewlett, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de Christian G. Mueller, Joseph Coutz syndic, *savoir* :

UN LOT DE TERRE, situé dans le faubourg Lafayette, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 129 pieds de profondeur, entre les rues Laurel et Jersey, le terrain est le 32, sur un plan fait par le voyer de la ville et annexé à un acte passé devant G. R. Stringer, notaire public, le 18 février 1831; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, cuisine &c.

Conditions: $935 comptant, $275 le 10 avril 1836, et la balance au 10 avril 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs.

Aussi par le même ordre et pour le même compte; il sera vendu le Samedi 2 mai, à midi, au marché des chevaux sur la Levée, entre St. Louis et Conti, un cheval, une selle et une bride. Conditions comptant. 24 avril

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 2 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés et esclaves ci après désignés, appartenant à la *succession* de feu J. B. Cazenave, une propriété située rue Bourbon, entre les rues du Maine et St. Philippe, ayant 35 pieds et demi à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, avec les bâtisses et dépendances y construites.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

38 BEAUX ESCLAVES.

Edmond, âgé de 32 ans; André de 31 ans; Richard 21; Charles 21; Basile 22; Jack 22; Cato 25; Jacob 17; Thomas 22; Sanders 24; Alfred 16; Billy 21; Ned 22; Janvier 10; Henry 16; Tom 22; Henry 35; James 21 ans; Ben 37; Joe 15; Peter 28; Sam 31, Adolphe 14; Edouard 12; Charlotte 21; Evelina, enfant de Charlotte, de 3 ans; Kelly 24 ans; Silly 26; Rosine 26; Betsy 25; Phoebe 56; Nancy 29; Aglae 21; Myrthée 17; P Nancy 16; Rose 35; Eugénie 23, Fanny 24 ans.

Conditions: 6, 12 et 18 *mois de crédit* en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2 mai

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir :

1o. Un cautionnement comme Shériff de ladite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry, ses cautions.

2o. Un cautionnement, *comme collecteur* de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'il en ont, *les trois cautionnemens susdits ne seraient pas* annulés et les hypothèques en résultant radiées.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.

L. S.

Par le Gouverneur, E. D. WHITE.
Martin Blache, Secrétaire d'Etat. 9 mai—30

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE, ET F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu sans réserve, pour regler une société, le Lundi 18 mai courant, à 11 heures du matin, à la Bourse de Hewlett, 107 lots de terre situés dans le faubourg Washington, et faisant partie des habitations ci-devant D Olivier et Lombard fils, suivant le plan deposé en l'étude de M. O. de Armas, duquel plan une copie sera exposé à la dite *Bourse* pour faire connaître les situations des dits lots de terre, désignés par les Nos. suivans, savoir : sur l'ilet no. 4, les lots no. 5, 6, 7 et 9; sur l'ilet no. 5, le lot no. 21; sur l'ilet no. 8, les lots no. 12, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 24; sur l'ilet no. 9, les lots no. 5, 6, 7, 8; sur l'ilet no. 10, les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12; sur l'ilet no. 11, les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12; sur l'ilet no. 12, les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12; sur l'ilet no. 14, les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 23 24; sur l'ilet no. 15, les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12; sur l'ilet no. 16, les lots no. 2, 3, 4, 5, 15; sur l'ilet no. 17, les lots no. 15, 27, 28; sur l'ilet no. 18, le lot no. 6

Le lot no. 5, sur l'ilet no. 4, a 100 pieds de face à la rue Barthélemy, sur 120 de profondeur; sur ce lot il y a une maison en briques dont le travail a été très bien soigné, de 66 *pieds 6 pouces de long sur la dite rue*, sur 41 pieds de large; cette maison très bien lambrissée avec goût, est divisée en quatre beaux appartemens, deux cabinets, une galerie fermée en vitrage, et une autre galerie ouverte.

Le lot no. 21, sur l'ilet no. 5, a 40 pieds de face à la rue Moreau, sur 199 de profondeur; il y a sur ce lot un grand bâtiment en bois solidement construit sur des murs en briques.

4 lots de terre ayant chacun 189 pieds de face à la Promenade des Bons Enfans, sur 30 arpens et 37 pieds de profondeur; ces lots de terre, en partie boisée, sont bien élevés et offrent un grand avantage à ceux qui voudraient faire le commerce du lait et du jardinage.

Conditions de la vente—Payable à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés et par coupons, à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant O. de Armas notaire public. 6 mai—4

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 18 mai prochain, à 11 heures du matin, à la Bourse de Hewlett, 12 lots de terre situés au faubourg Washington, faisant face au fleuve, entre la propriété de M. L. B. Macarty et celle de M. Albert Tiernas; ces lots seront vendus avec les droits que peut avoir le propriétaire sur la batture et suivant le plan original déposé dans l'étude de M. Oct. de Armas, duquel plan une copie est exposée à la dite Bourse: ces lots sont sur les ilets nos 1, 2 et 3, et désignés sur le dit plan par les lettres C, D, E, F, G, H, I, O, P, Q, R, S, et en outre d'autres lots dont un est le no 1, sur l'ilet no 1 et l'autre le no 4 sur l'ilet no 5.

Conditions de la vente—payable à 1, 2 et 3 ans en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à *parfait paiement*. 6 mai

PAR J. LE CARPENTIER

IL sera vendu, le mardi 2 juin 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nlle.-Orléans, en date du 21 avril 1835, *et conformément à la délibération* des créanciers de la succession de feu N. A. Baron, et sous la surveillance de Fs. Gardère, syndic des dits créanciers, les propriétés immobilières ci après décrites, appartenant à la dite succession savoir :

No. 1. Un lot de terre situé *à l'encoignure des rues* St. Charles et de la Commune, faubourg Ste. Marie, ayant 83 pieds 2 pouces de face à la rue St. Charles, 111 pieds 8 pouces de profondeur face à la rue de la Commune, 114 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue du Canal, et 41 pieds de large dans la profondeur. (le tout mesure française); ensemble la maison neuve en briques à 2 étages, construite sur la totalité du dit lot de terre; le rez *de chaussée servant de magasin*, et le en plus de la dite bâtisse consiste en logemens, cour, cuisines et autres dépendances; ensemble 118 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque sur la dite maison et lot de terre.

No. 2. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue St. Charles, entre les rues St. Joseph et Julie, ayant 34 pieds de face, mesure anglaise, à la rue St. Charles, sur 160 pieds, mesure française, de profondeur, borné d'un côté par la propriété d'Euphrasie Dayremont, et de l'autre par celle de Fagot, ou par les bâtisses de la Compagnie des Architectes; ensemble toutes les bâtisses qui y existent, consistant en une maison en bois, *une cuisine et une écurie aussi en bois*.

No 3 Trois lots de terre situés dans le faubourg Delor, désignés par les nos. 9, 10 et 11 sur le plan fait par J. Pilie, voyer de la ville, en date du 30 mars 1832, annexé pour record à un acte du 21 avril 1833, en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville. Les dits lots de terre contenant chacun 21 pieds 2 pouces, mesure anglaise, de face à la rue Gaiennié, entre les rues de la Nouvelle Levée et le nouveau chemin ordonné par le Conseil de Ville, sur 108 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les dits lots seront vendus séparément.

No. 4 Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no 7, ayant 60 pieds de face à la rue Carondelet, *entre les rues Julie et Girod*, sur 160 pieds de profondeur, mesure——, borné d'un côté par la propriété de J. Dixon, de l'autre par celle d'Antoine L. Dunover, et dans la profondeur par celle de J. Poytevin.

No. 5. Un lot de terre désigné par le lot no 18, du plan fait par J. Pilié, du 30 mars 1832, *déposé en l'étude de L* T. Caire, notaire public, et ayant, mesure anglaise. 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, *entre les rues Gaiennié et Sorette*, sur 153 pieds 6 pouces de profondeur. Une moitié du dit lot de terre appartient à la dite succession, et l'autre appartient à M. Samuel Peters, qui consent à la vente.

Conditions—La propriété située à l'encoignure des rues St. Charles et de la *Commune*, ensemble avec 118 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, et sujette à une hypothèque de $5310 en faveur de la dite banque, payable $1000 comptant, et la balance à 12, 18 et 24 mois, en bons billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Et toutes les autres propriétés, payables à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque sur les dits immeubles jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs ne prendront possession des dites propriétés qu'après avoir rempli toutes les conditions de la vente.

Les actes de vente seront passés par Félix Grima; notaire public. 1 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL *sera vendu le lundi* 18 mai courant, à midi précise, à la Bourse de Hewlett, la belle maison à étage qui appartient à M. D. Olivier, avec ses dépendances telles que cuisine, logement à domestiques, écurie remise, pigeonniers, étable, poulailler, etc, situés au faubourg Washington sur un *terrain ayant 184 pieds de face à la* rue Moreau, 328 pieds de face à la rue Mazant et 164 pds de face à la rue Casacalvo. Cette propriété est près du fleuve et de la partie du faubourg qui vient d'être incorporée, jusqu'au moulin de M. Millet, par cette mesure qui sous peu fera jouir les habitans de cette partie des avantages inappréciables d'avoir des rues bien soignées, des trottoirs, l'éclairage et des wharfs jusqu'au dit moulin pour le service des navires.

Conditions de la vente: payable à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M. T. Séghers.
5 mai—9,3ps

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Vendredi 22 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett; pour clore une société, 12 esclaves de prix, tous créoles ou acclimatés et pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté ceux dont les vices et maladies sont designés au présent avis.

ARNOLD, âgé d'environ 25 ans, depuis 10 ans dans le pays, très entendu aux travaux d'une presse, un peu ingénieur, ayant été longtemps employé comme tel, bonne hache, scieur et bon sujet.

HARRY, âgé d'environ 26 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, scieur et d'un caractère doux.

FLYMING, âgé de 20 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, bon sujet.

CHARLES, âgé de 20 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, scieur et bon sujet.

GEORGE, âgé de 26 ans, depuis 9 ans dans le pays, très entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et scieur.

GILBERT, âgé de 27 ans, *entendu aux travaux d'une* presse, bonne hache et un peu cordonnier.

MYERS, créole, âgé de 25 ans, très entendu aux travaux *d'une presse et y ayant été employé pendant* 8 ans, bon sujet.

TOM, âgé de 23 ans, depuis 10 ans dans le pays, très bon charretier, palfrenier, et très entendu aux travaux d'une presse, très actif et intelligent, adonné un peu à la boisson

GEORGE WITHER, âgé de 27 ans, très bon charretier et entendu aux travaux d'une presse, s'étant absenté quelque jours, ce mois ci.

BRUTUS, créole, âgé de 45 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et jardinier, adonné quelquefois à la boisson.

ALFRED, âgé de 16 ans, domestique de maison, palfrenier, robuste et bon sujet,

AGATHE, négresse créole, âgée de 18 ans, un peu blanchisseuse, domestique de maison et bon sujet.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant M F Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, les esclaves ne seront livrés, que lorsque les actes de vente auront été passés, mais seront à la charge des acheteurs immédiatement après l'adjudication. 13 mai

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 7 mai 1835.

CONFORMÉMENT à loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 31 mai, à cinq heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN, aide de camp.
8 mai

LA BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE achette des traites sur le Nord à 60 jours, à 1 1-4 d'escompte. [17 avril] J. B. PERRAULT, caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Tammany—Cour des Preuves.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'hon. cour des preuves, dans et pour la paroisse de St. Martin, daté le dix septième jour de mars de *la présente année*, j'exposerai en vente à la porte de cour de ville de Covington, le 20e jour de mai prochain, mil deux cent quatre vingts acres de terre situés dans cette paroisse, aux Perles, à environ 18 milles des Rigolets, et pour la convenance des acquéreurs ces terres seront vendues en lots de cent vingt huit acres.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit à dater du jour de la vente, pour des billets endossés à satisfaction, et très payable au bureau de la Banque de l'Union de la Nouvelle Orleans, à l'ordre de Joseph Gonsoulin, stipulant un intérêt de 10 pour cent depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement et de plus hypothèque spéciale sur les dits terrains. Le tout vendu pour compte de la succession de feue Madame *Marie Céleste Lagautrois*. La vente commencera à 11 heures du matin.
LYMAN BRIGGS, juge de paroisse.
Covington, 18 av 1835. — 8 mai—6,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Premier district judiciaire—*Paul Pandely contre ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Carlisle Pollock, not. pub. le jeudi 4e jour de juin prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Mr. A. Sawyer est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, ce 1er jour de mai. A. D 1835.
2 mai—3 (Signé) JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8241—*James Vance contre ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présent accepté par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant W. Y. Lewis, not pub le 19e jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. John Macready représentera les créanciers absens. Par ordre de la cour.—Au greffe, Nouvelle Orléans 7 mai 1835.
8 mai—2ps — ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8229—Vaudricour & Laudumiey contre leurs créanciers. La cession des biens des pétitionnaires au bénéfice de leurs créanciers est par le présent acceptée, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue pardevant L. Féraud notaire public, le *8me. jour de juin suivant*, pour y délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et qu'en attendant toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. Victor Burthe représentera les créanciers absens.

Par ordre de la Cour, au greffe, Nouvelle Orléans 6 mai 1835
7 mai—2ps — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District Judiciaire—Samedi le 2e jour de mai 1835—Présent l'honorable Charles Watts, juge—No 11677—*Joseph Verlouin Degruy contre ses créanciers*—Sur motion de M. Victor Labarre, avocat du syndic des créanciers de l'insolvable, et à l'enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes autres personnes y ayant intérêt aient à déduire, dix jours après publication de la présente, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé suivant la loi. Extrait des minutes.
7 mai—3f,p1e] — N. FARRIE, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no 8218—E. B. Hogan contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné par la dite cour, qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu pardevant M. Y. Lewis, not. pub. lundi le 1er. jour de juin suivant pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés demeurent suspendues, et que Thomas Seidel représentera dans cette affaire les créanciers absens. Par ordre de la cour. Au greffe, Nouvelle Orléans 28 av 1835.
29 av—2ps — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Nathaniel M. Ricker contre ses créanciers—No. 12,362—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers il est ordonné qu'une assemblée ait lieu en l'étude de M. H. B. Cenas, not pub. jeudi 4e jour de juin prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en *même temps toutes* poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. M. O. P. Jackson est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de l'hon. Chs. Watts, juge de la dite jour, ce 2 de mai de l'année de Notre Seigneur 1835.
4 mai—2,3 — JOHN L. LEWIS, greffier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS A NASHVILLE—Les livres de souscriptions au capital de cette compagnie, seront ouverts lundi, 25 de mai prochain, au bureau situé à *l'encoignure des rues* Royale et Bienville, et continueront d'être ouverts pendant dix jours. La charte requiert le paiement d'une piastre par chaque action, au moment de la souscription.

W W Hoffman, W A Gasquet,
Clark Woodroff, James H Caldwell,
Samuel J Peters, Mathew Morgan,
Joshua Baldwin, H C Cammack,
Laurent Millaudon, Denis Prieur,
23 mars—1ts — Commissaires.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le present donné que les certificats servant au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription; daté 16 janvier 1834.

No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, daté 1 mars 1833.

Par ordre de la direction.
8 mai—60 — F C CATONNET, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orleans et de Carollton.

CONFORMEMENT aux dispositions de la 4e. section de l'acte intitulé 'Acte pour amender l'acte incorporan la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orleans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4 de mai prochain; au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours; les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.
14 avril—30 — L. E. GENERES

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, le 22 avril 1835.

CEUX des souscripteurs au fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dont les propriétés données en garantie se trouvent grevées d'hypothèques, sont prévenus d'avoir à faire radier les dites hypothèques dans 90 jours de cette date, conformément à l'obligation prise par eux dans les actes hypothécaires. Par ordre de la direction.
23 avril—15 — J. BERTRAND, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin, pour recevoir des souscriptions pour la balance du montant du fond capital. Cinq piastres par action seront exigés en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendance des directeurs de la Compagnie comme commissaires.

D. F. BURTHE,
L. MILLAUDON,
J. KOHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER. } Directeur

Par ordre de la direction,
L. M. GENERES,
13 avril—30 — Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au *fonds capital* de cette compagnie seront ouverts sous la surintendence des commissaires soussignés dans cette ville à l'encoignure des rues du Canal et Royale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi,

James H. Caldwell, R. F. Canfield,
Thomas Banks, J. Berry,
Joshua Baldwin, J. R. Sterrett,
P. C. Cash, Wm. Debuys,
George M. Lee, *Commissaires.*
9 avril—30

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.

AVIS DES COMMISSAIRES.

LE public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.

THOMAS TOBY.
THOMAS BARRET.
W. E. THOMPSON.
F. H. CALDWELL.
W. DEBUYS.
B. G. TENNEY.
S. A. PLUMMER. } Commissaires
6 mai—20